



Compte rendu de l'activité 2014

Lors de la campagne municipale 2014, l'un des thèmes centraux a été la qualité des flux internet sur la commune de Saint Clément de Rivière.

Un Groupe de travail restreint Internet a été constituée et il s'est concentré sur cet axe de réflexion dès le mois d'avril et une enquête a été lancée auprès de la population. Les retours ont été immédiats et éloquentes. Une véritable mobilisation a pu être constatée autour de cet appel à la bonne volonté de la population. Certains citoyens allant même jusqu'à distribuer spontanément l'enquête dans les boîtes aux lettres de leurs voisins ...

Ce véritable encouragement a convaincu notre Maire, Rodolphe CAYZAC, de diligenter un audit, qui a été réalisé par la société PROMESSOR (Experts conseils en Télécom et réseaux – Paris La défense).

Nous avons bénéficié alors d'un retour très riche d'informations (*voir aussi nos précédents articles*).

- Le territoire de Saint-Clément-de-Rivière est théoriquement couvert par le réseau Wi-Max déployé par le Conseil Général de l'Hérault via Num'Hérault. Dans la réalité, pour avoir accès à ce réseau, il faut être en vue directe d'un émetteur sans obstacle (relief, bâtiment, végétation).
- Saint-Clément-de-Rivière est couvert par un réseau 4G du fait des antennes implantées en dehors de la commune (Bouygues Telecom, Orange et SFR assurent une couverture quasi-totale du territoire de la commune).
- Le réseau cuivre (acheminement du signal téléphonique et internet) de Saint-Clément-de-Rivière est architecturé autour de 4 NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés - voir article janvier 2015) :

- NRA MON, situé sur la commune de Montferrier
- NRA AIG, situé sur la commune de Saint Gély du Fesc
- NRA PSZ, situé sur la commune de Prades le Lez
- NRA ERO, situé sur la commune de Grabels

- 8 armoires de sous répartition, connectées aux 4 NRA par un câble en cuivre desservent les 2361 lignes des habitations Saint-Clémentoises.
- Les opérateurs ou les régions ont prévu dans certains cas l'installation de lignes optiques jusqu'à l'habitation. Ces projets d'initiative privée ainsi que l'équipement des zones très denses sont planifiés depuis 2010 dans le cadre du plan « France Très haut débit » et s'échelonnent jusqu'en 2025 voir au-delà.
- Pour une grande partie des communes - en dehors des agglomérations très denses comme cela est le cas de Saint Clément de Rivière - il n'y a pas de tel projet annoncé et déposé, nous laissant alors seuls face à notre propre problématique numérique.

Les conditions actuelles nous placent donc devant une situation où la commune de Saint-Clément-de-Rivière est seule à devoir trouver une solution pour les années à venir. Partant de ce constat, **la municipalité a décidé de rechercher des aides financières auprès de l'Europe (FEDER) en rencontrant le cabinet de notre député Européen et en se tournant vers la région.**

En effet, comme l'a annoncé Monsieur Rodolphe CAYZAC, Maire de notre commune, lors de la soirée des vœux 2015, le coût, **afin de mettre en place l'offre « PRM »** (Point de raccordement Mutualisé) serait de l'ordre de **550 000€ HT !**

Cet investissement, loin d'être négligeable pour une commune comme la nôtre, doit être mis en balance avec la création de valeur qu'une «montée en débit» aurait pour nos habitants : jeux en lignes, Télévision Haute définition et accès à la culture «numérique» pour les familles, mais aussi télétravail, stockage sur les «nuages numériques» («Cloud») et traitement des données de masse («Big data») pour les entreprises.

Il faut noter que la réglementation est très stricte en matière de télécommunications et de réseaux internet, il ne nous est donc pas possible de faire selon « notre simple volonté » voire même de relier une « fibre optique qui passe derrière chez moi ... » (selon les interrogations de certains citoyens très volontaires ! En effet il faut savoir que cette fibre a été mise là par un opérateur car achetée par une PME locale afin de gérer sa propre problématique dans un cadre privé ...). Enfin, si nous évaluons le coût de mise en œuvre d'une **seule prise fibre optique chez chaque abonné, il se porterait à environ 3 450 000€ pour la commune** (entre 1500 et 2000€ par prise FTTH), investissement inaccessible à notre échelle et au regard de la situation actuelle, nous en convenons tous.

Il nous reste donc la seule solution recommandée par les auditeurs qui consiste à installer une fibre optique entre les NRA et les armoires de sous répartitions (SR) implantées sur la commune et éligibles à la montée en débit selon la réglementation ARCEP (soit 5 sur 8).

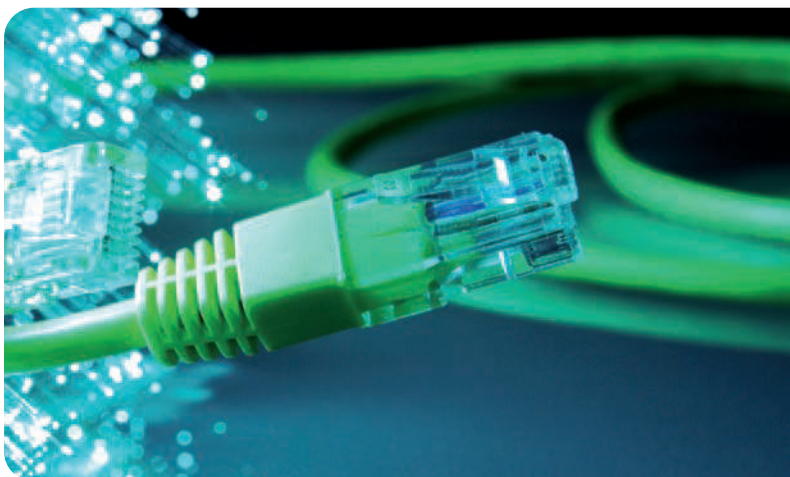
Si nous mettions en œuvre cette offre « PRM », dans le cadre d'un appel publique à la concurrence (différents opérateurs peuvent se positionner), tout en étant conscients du délai de mise en œuvre qui sera de l'ordre de 18 mois à l'issue du lancement de la consultation, les résultats pourraient s'orienter dans un sens très positif.

En effet, l'opération de « PRM » toucherait 1820 lignes sur 2361 soit 77 % des abonnés. **A part quelques rares exceptions, les abonnés les moins bien servis aujourd'hui seraient les plus satisfaits demain.**

Total des zones	TV Haute définition	TV	Inéligible à l'offre TV sur ADSL
Avant PRM	55 soit 2%	1729 soit 73%	577 soit 24%
Après PRM	1647 soit 70%	679 soit 29%	35 soit 1%

A l'issue de l'opération :

- 70% des lignes auront accès à un débit de 20Mb/s descendant (2% aujourd'hui)
- 95% des lignes auront accès à un débit d'au moins 8Mb/s (46% aujourd'hui)



Que faire en attendant l'installation des NRA-MED sur Saint Clément de Rivière (5 Prévus) ?

Certains membres et responsables de notre très actif club informatique (I2M) se proposent de nous informer à l'occasion d'un prochain numéro du bulletin municipal, Le Clémentois, sur les solutions ponctuelles qui s'offrent à nous en fonction des besoins identifiés, en attendant le Saint Graal de l'offre PRM ... Nous serons très heureux de leur réserver une place de choix au sein de nos pages.

Nous ne manquerons pas de vous informer par ailleurs de l'évolution de la situation, suite aux décisions que le Conseil Municipal devra prendre sur ce premier semestre 2015.

En cette attente, je vous encourage à prendre tous les renseignements utiles sur les sites dédiés à cette problématique et à la réglementation :

- www.arcep.fr
- www.francethd.fr/

Stephan BAYSSIERE
Conseiller Municipal en charge de la mission Internet
stephan.bayssiere@saint-clement-de-riviere.fr